

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 25 mars 2013**

**2013 DASES 164 G** Subvention à l'association Centre d'information et d'animation du 7e – Inter 7 (7e).

**Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au Centre d'information et d'Animation du 7e « Inter 7 » (7e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée au titre de l'année 2013 au Centre d'Information et d'Animation du 7e - Inter 7 (7e) (Tiers n° D00295 – SIMPA 20 145 – dossier n° 2013\_03181).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2013 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.